



Bureau de Paris
16 Rue de Monceau
75008 Paris

T : +33(0) 1 42 99 66 44

www.bakertillystrego.com

COMITE FRANÇAIS D'ORGANISATION ET DE NORMALISATION BANCAIRES (CFONB)

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901

Siège social : 18, rue La Fayette
75009 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

EXPERTISE • AUDIT • CONSEIL

Baker Tilly SOFIDEEC SAS exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly STREGO est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
SAS au capital de 1.512.190 euros - R.C.S. Paris B 652 059 213 Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris. Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables - Conseil de la Région Paris / Ile de France.



Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaires (CFONB)

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 18, rue La Fayette
75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels **Assemblée générale – Approbation des comptes** Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux adhérents du **Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaires (CFONB)**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaires (CFONB)** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 8 mars 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe relatif au changement de méthode comptable concernant la première application du nouveau règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Nous attirons votre attention sur le paragraphe relatif au changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 relative aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres du Conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 8 mars 2021.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 3 mai 2021

Pour **Baker Tilly SOFIDEEC**
Commissaire aux comptes Titulaire
Membre de la CRCC de Paris



Cyrille BAUD
Commissaire aux comptes, Associé
Membre de la CRCC de Paris

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	34 709,20	34 709,20		
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	21 018,67	13 962,26	7 056,41	9 875,23
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	400 000,00	24 121,70	375 878,30	354 405,66
	Créances rattachées à des participations				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (I)	455 727,87	72 793,16	382 934,71	364 280,89
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
COMPTES DE REGULARISATION	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 500,00		3 500,00	
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	622 343,28		622 343,28	551 720,65
	Charges constatées d'avance	1 908,61		1 908,61	1 939,22
	TOTAL (II)	627 751,89		627 751,89	553 659,87
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
COMPTES DE REGULARISATION	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	1 083 479,76	72 793,16	1 010 686,60	917 940,76
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2020

31/12/2019

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	278 930,07	278 930,07
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	480 924,59	453 889,80
	Excédent ou déficit de l'exercice	100 706,65	27 034,79
	Total des fonds propres (situation nette)	860 561,31	759 854,66
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	860 561,31	759 854,66
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	159,94	93,44
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	146 623,56	154 523,76
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	3 341,79	3 468,90
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes	150 125,29	158 086,10
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 010 686,60	917 940,76
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	100 706,65	27 034,79
	(1) Dont à moins d'un an	150 125,29	158 086,10
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	159,94	93,44

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2020

31/12/2019

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	756 005,00	756 545,00
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	6 044,00	6 141,00
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		1 199,73
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	513,00	
Total des produits d'exploitation		762 562,00	763 885,73
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	622 807,88	629 496,80
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	24,92	316,00
	Salaires et traitements	4 500,00	41 581,66
	Charges sociales	2 770,89	11 695,23
	Dotation aux amortissements et dépréciations	4 318,82	2 234,92
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	49 756,61	52 548,03
Total des charges d'exploitation		684 179,12	737 872,64
RESULTAT D'EXPLOITATION		78 382,88	26 013,09

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2020

31/12/2019

RESULTAT D'EXPLOITATION		78 382,88	26 013,09
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	995,13	1 162,70
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	21 472,64	
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		22 467,77	1 162,70
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		22 467,77	1 162,70
RESULTAT COURANT avant impôts		100 850,65	27 175,79
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		144,00	141,00
TOTAL DES PRODUITS		785 029,77	765 048,43
TOTAL DES CHARGES		684 323,12	738 013,64
EXCEDENT ou DEFICIT		100 706,65	27 034,79
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

1- Description de l'association

En 1930, la profession bancaire met en place une instance d'organisation et de normalisation, le Comité Permanent d'Organisation Bancaire (CPOB), sous forme d'association professionnelle régie par la Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.

En juillet 1942, il est remplacé par le Sous-Comité d'Etudes Techniques et de Normalisation Bancaire.

Ce dernier prend ensuite le nom de Comité d'Etudes Techniques et de Normalisation Bancaire (CETNB) et est placé sous l'égide de l'Association Professionnelle des Banques.

C'est en 1979 que le Comité prend la dénomination de CFONB.

Il est devenu le 16 décembre 2008 une association professionnelle régie par la Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association et déclarée non fiscalisée, au regard de sa mission d'intérêt général, pour son travail de normalisation des normes bancaires dont bénéficient les adhérents et la profession bancaire.

Ce travail d'intérêt général a été reconnu par le Ministère des Finances par une lettre d'agrément au CFONB en 1984.

Objet social de l'entité :

Les travaux du CFONB s'inscrivent dans le cadre devenu Européen et International d'organisation et de normalisation des moyens et services de paiement et des instruments financiers.

Dans ce cadre, l'association exerce directement ou en liaison avec d'autres organismes de Place toute(s) action(s) pour le respect et la défense des règles et standards de son ressort.

Elle intervient en tant que Bureau de Normalisation pour compte de la profession bancaire et financière.

Nature et Périmètre des activités ou missions sociales réalisées

- favoriser et organiser l'élaboration et la définition de règles professionnelles et de standards pour leur utilisation en France tant pour les relations entre établissements que pour celles entre les établissements et leurs clients ;
- se coordonner auprès de tout organisme privé ou public national, européen ou international, et en particulier auprès de l'Etat français et des administrations françaises, de la Banque de

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

France, de la Commission européenne, de la Banque Centrale Européenne, etc.

- établir des relations utiles de concertation et de coopération avec les pouvoirs publics, les organisations professionnelles et interprofessionnelles, françaises, européennes et internationales.
- élaborer, développer et faire progresser les normes françaises, européennes et internationales,
- définir autant que de besoin les modalités d'implémentation et d'utilisation en France des normes européennes et/ou internationales et en informer les acteurs concernés,
- alerter les instances compétentes de la profession bancaire et financière de tout projet de normalisation susceptible de les impacter.

Moyens mis en œuvre

- 25 adhérents actifs recensé en 2020
- Conseil d'administration de 25 membres
- Un bureau du conseil
- Un comité financier
- 4 pôle de groupe de travail soit 64 travaux en cours
- Des ressources propres liées aux adhésions

Réglementation Comptable

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 010 687** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **785 030** euros et un total **charges** de **684 323** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **100 707** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2020** et finit le **31/12/2020**.

Il a une durée de **12** mois.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence définies par les règlements ANC N°2018-06 et ANC n°2014-03 consolidés applicables à partir du 1^{er} janvier 2020.

Les modifications apportées par ce nouveau règlement sont listées dans le paragraphe changement de méthode.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Fonds associatifs:

Les associations n'ont pas de capital social.

L'équivalent du compte capital social correspond chez les associations au compte *Fonds Propres anciennement fonds associatifs*.

Comme pour un compte de capital social, ce compte est alimenté par des apports, soit en numéraire, soit en nature provenant de personnes physiques ou morales, apports définitifs en principe faits lors de la constitution.

Dans le cas de l'association CFONB, ils correspondent à la sommation des excédents et déficits depuis la constitution de l'association.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Site internet	3ans
Matériel informatique	3 à 5ans
Logiciels	3 ans
Agencements	5 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées des éléments suivants:

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Titres de participation 400 000,00€

En 2010, le CFONB a participé à la constitution EBICS SCRL de droit Belge en souscrivant au capital social. Le CFONB détient 43,945% du capital social de la société de droit Belge EBICS au 31/12/2020.

EBICS a pour vocation de développer et d'assurer la maintenance d'un standard informatique paneuropéen qui remplace à terme les protocoles ETEBAC pour la France.

Les titres EBICS ont été sectorisés fiscalement.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque que la valeur d'inventaire intrinsèque comptable est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

Au 31/12/2020, la dépréciation comptable sur cette participation est estimée à 24 121,70€

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achats, mais on été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Effectif

La répartition du personnel au 31/12/2020 est la suivante:

Cadres:	0
Non cadres:	0

Total	0

Mise à disposition de personnel par la FBF pour 2020 de 4 personnes

Valorisation du bénévolat

Le CFONB est une association professionnelle animée par des salariés et des cadres d'établissements bancaires sur leur temps de travail.

En conséquence, le CFONB ne valorise pas le bénévolat.

Faits Marquants de l'exercice

Le CFONB a pris l'engagement, de participer à une cotisation exceptionnelle, au profit EBICS SCRL, à hauteur de 49 755€. Celle-ci a pour objectif de financer le besoin en fonds de roulement d'EBICS SCRL

Afin de s'acquitter de cet engagement, le CFONB à lui-même aussi fait un appel exceptionnel à ses adhérents, membres de droit, en décembre 2020. L'ensemble des mouvements financiers s'effectueront sur le début de l'exercice suivant.

Une augmentation de capital au sein de la société EBICS SCRL en 2020 à diminuer la participation au sein du capital avec l'entrée d'un nouvel actionnaire.

Cette opération entraîne une reprise sur provision générant ainsi un produit d'un montant de 21472,64€ sur l'exercice 2020.

Changement de méthodes

L'application du Règlement 2018-06 de l'ANC entraîne :

- un changement de présentation des comptes annuels conformément aux dispositions de l'ANC,
- une reclassification des comptes de produits utilisés notamment aux niveaux des cotisations,
- les Cotisations sont reclassées en cotisations sans contrepartie soit la racine 7561 au lieu de

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

756 000

- les Fonds associatifs sans droit de reprise sont reclassés en Autres fonds propres sans droit de reprise

racine 1024 au lieu de 102000

Le principe d'intangibilité du bilan de clôture entraine la présentation ci-après uniquement du bilan et du compte de résultat au 31/12/2019.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

L'association a recours pour l'animation de ses groupes de travail aux ressources humaines mis à sa disposition par ses membres.

Compte tenu de la variation des sujets abordés et du niveau de qualification des personnes, l'association n'a pu définir une méthode de recensement de valorisation avec un taux horaire global applicable à tous.

Selon les dispositions de l'ANC 2018-06 consolidés, le taux retenu serait au minimum équivalent à celui du SMIC en vigueur lors de l'exercice clos.

Cependant, la crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire ayant généralisé le télétravail et les réunions en visioconférence, l'association ne dispose pas d'un moyen fiable lui permettant de chiffrer un volume horaire sur 2020 sur l'ensemble des réunions de travail effectués dont le détail est présenté ci dessous:

RECAPITULATIF			
TOTAL GLOBAL DE REUNION DANS LES GROUPES DE TRAVAIL EN 2020 :			197
POLE A	POLE B	POLE C	POLE D
46	63	57	31

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

NOMBRE DE REUNION PAR GROUPES DE TRAVAIL SUR LE SITE INTERNET DU CFONB EN 2020

POLE A GLOBAL	Nbre réunion global en 2020
	46

POLE A INSTRUMENTS DE PAIEMENT PAR GT	Nbre réunion par GT en 2020
COMITE DE POLE INSTRUMENTS DE PAIEMENT	1
CFONB GUF AMLT	0
CHEQUES	12
CHEQUES SSGT ARCHIVAGE (clos fin 2020)	3
CHEQUES SSGT SUPPRESSION FAX	1
EFFETS DE COMMERCE	0
FILIERE FIDUCIAIRE	4
FILIERE FIDUCIAIRE SSGT BILLETS MACULES	3
FILIERE FIDUCIAIRE SSGT SURVEILLANCE PAR LES BANQUES DU RECYCLAGE EXTERNE	0
GUIDES CFONB ET RELAIS DU GUF POUR LES GUIDES ISO 20022	4
MIROIR CARDS WG (EPC et ECSG)	4
MIROIR SEPA EVOLUTION AND MAINTENANCE WG (EPC)	7
NORMALISATION MINOS	1
VIREMENT ET PRELEVEMENT SSGT REPRESENTATION DES IMPAYES SDD (clos en août 2020)	0
VIREMENT ET PRELEVEMENT SSGT REVISION DES BROCHURES	2
VIREMENT PRELEVEMENT	4

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

POLE B GLOBAL	Nbre réunion global en 2020
	63

POLE B STANDARDS ET EVOLUTION NUMERIQUE PAR GT	Nbre réunion par GT en 2020
COMITE DE POLE STANDARDS ET EVOLUTION NUMERIQUE	3
ARCHIVAGE NUMERISATION ET GESTION DU DOCUMENT	7
COMITE ENREGISTREMENT PAC	0
COMITE PAC	0
DEMATERIALISATION DES REQUISITIONS ET PROCEDURES CIVILES D'EXECUTION	0
DEMATERIALISATION SSGT DEMATERIALISATION DES PROCEDURES CIVILES D'EXECUTION	14
DEMATERIALISATION SSGT DEMATERIALISATION DES REQUISITIONS JUDICIAIRES	0
EBICS	9
FACTURE DEMATERIALISEE	5
IDENTITES ET SERVICES DE CONFIANCE NUMERIQUES	0
MIROIR MOBILE PAYMENTS WG (EPC)	7
POLITIQUE DE VALIDATION COMMUNE	0
REGLEMENT EIDAS ET IMPACTS SUR LES TRAVAUX DE CERTIFICATION (AD HOC)	1
SECURISATION DES DOCUMENTS	13
SECURITE	2
SECURITE SSGT MIROIR PAYMENT SECURITY SUPPORT GROUP (EPC)	2

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

POLE C GLOBAL		Nbre réunion global en 2020
		57
POLE C CONTRIBUTIONS TRANSVERSES PAR GT		Nbre réunion par GT en 2020
POLE CONTRIBUTIONS TRANSVERSES		2
ACTUALISATION DU SOCLE D'HARMONISATION DES TERMES DES OPERATIONS COURANTES (clos)		0
ACTUALISATION ET EVOLUTION FICOBA		1
ACTUALISATION ET EVOLUTION FICOBA SSGT DIRECTIVE AML5 EVOLUTION DE FICOBA		9
ACTUALISATION ET EVOLUTION FICOBA SSGT API MULTIDETENTION		1
ACTUALISATION ET EVOLUTION FICOBA API IMPOT PARTICULIER		14
AMAF		0
ECKERT / CICLADE		0
GESTION DE LA FIN DU FAX (clos)		0
IEOM		0
INSTRUMENTS FINANCIERS		5
INSTRUMENTS FINANCIERS REFONTE DU CAHIER DES CHARGES DES OPERATIONS NON ADMISES AU DEPOSITAIRE CENTRAL		0
MIROIR EPC REQUEST TO PAY		8
MOBILITE BANCAIRE		0
PEDAGOGIE ET COMMUNICATION		0
PRODUITS D'EPARGNE		4
QUESTIONS RELATIVES AUX EPEME		2

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

POLE D GLOBAL	Nbre réunion global en 2020 31
POLE D REGLEMENTATION ET CONFORMITE PAR GT	Nbre réunion par GT en 2020
COMITE DE POLE REGLEMENTATION ET CONFORMITE	3
BALANCE DES PAIEMENTS	0
CENTRALISATION DES INCIDENTS DE PAIEMENT SUR EFFETS DE COMMERCE	0
CONCERTATION SUR LES ECHANGES INFORMATISES ENTRE LA BDF ET LES BANQUES	4
CONFORMITE RSC	1
EVOLUTION DES COLLECTES PAR LA BANQUE DE FRANCE DE STATISTIQUES DE MDP	3
FICHIERS D'INCIDENTS DE PAIEMENT	4
FICHIERS D'INCIDENTS DE PAIEMENT SSGT EVOLUTION DU DECLARATIF ENTREPRISES AU FCC	0
FICHIERS D'INCIDENTS DE PAIEMENT SSGT FNCI CONSULTATIONS	0
FICHER D'INCIDENTS DE PAIEMENT SSGT NOTARISATION DES CONSULTATIONS OBLIGATOIRES DU FICP	0
FICHIERS D'INCIDENTS DE PAIEMENT SSGT USURPATION D'IDENTITE	3
IDENTIFIANT BANCAIRE - MIXTE GUF/CFONB	1
PREVENTION DE LA FRAUDE SUR LES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX	11
CELLULE DE SURVEILLANCE PRELEVEMENT	1
COMITE D'EXPERTISE DES MOYENS DE PAIEMENT	0

Annexe des comptes clos au 31/12/2020

Etat exprimé en euros

COVID-19

Annexe des comptes clos sur l'année 2020

Impact du covid-19 dans les comptes clos au **31/12/2020**.

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n)2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur.

Conformément aux dispositions du PCG art 832-2,833-2 et 834.2 sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'association constate que cette crise sanitaire a un impact sur son activité.

A la date d'établissement de ses comptes, l'association constate une baisse de ses coûts de fonctionnement en raison de l'annulation des réunions en présentiel suite aux différentes mesures prises par le gouvernement afin d'endiguer la propagation du virus covid-19, particulièrement celle de confinement de la population à compter du 17 mars 2020 et donc le recours au télétravail.

Eu égard à ses mesures et à leurs impacts, l'association estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause à la date de l'arrêté des comptes.

Information au titre de la post clôture

La crise sanitaire liée au covid-19 et à la poursuite de l'état d'urgence sanitaire constituent un événement majeur.

Cependant la situation ne remettrait pas en cause la poursuite de l'exploitation de l'association.

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros	Fonds propres clôture 31/12/2019	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2020
Fonds propres sans droit de reprise	278 930,07				278 930,07
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	453 889,80	27 034,79			480 924,59
Excédent ou déficit de l'exercice	27 034,79	(27 034,79)	100 706,65		100 706,65
Situation nette	759 854,66		100 706,65		860 561,31
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	759 854,66		100 706,65		860 561,31

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2020
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	35 801,15				1 091,95	34 709,20
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35 801,15				1 091,95	34 709,20
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	2 835,72					2 835,72
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	24 271,48		1 500,00		7 588,53	18 182,95
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 107,20		1 500,00		7 588,53	21 018,67
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	400 000,00					400 000,00
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	400 000,00					400 000,00
TOTAL		462 908,35		1 500,00		8 680,48	455 727,87

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2020
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	35 801,15		1 091,95	34 709,20
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35 801,15		1 091,95	34 709,20
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers	2 655,94	179,78		2 835,72
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	14 576,03	4 139,04	7 588,53	11 126,54
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 231,97	4 318,82	7 588,53	13 962,26
TOTAL	53 033,12	4 318,82	8 680,48	48 671,46

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	45 594,34		21 472,64	24 121,70
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	45 594,34		21 472,64	24 121,70
	TOTAL GENERAL	45 594,34		21 472,64	24 121,70

Dont dotations
et reprises

{
- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

21 472,64

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		31/12/2020
Total des Produits à recevoir		21
Autres créances		21
INTERETS A RECEVOIR	21	

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Total des Charges à payer		30 533
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>INTERETS A PAYER</i>	153	153
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNISSEUR FNP</i>	30 380	30 380

--

Tableau de Financement

Etat exprimé en euros		31/12/2020		
		Début d'exercice	Fin d'exercice	Emplois/Ressources
ACTIF CIRCULANT	Stocks			
	Clients		3 500,00	3 500,00
	Autres créances	1 939,22	1 908,61	(30,61)
	TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 939,22	5 408,61	3 469,39
DETTES A COURT TERME	Fournisseurs	154 523,76	146 623,56	7 900,20
	Fournisseurs d'immobilisations			
	Autres dettes	3 468,90	3 341,79	127,11
	TOTAL DETTES A COURT TERME	157 992,66	149 965,35	8 027,31
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		(156 053,44)	(144 556,74)	11 496,70
TRESORERIE	Disponible	551 720,65	622 343,28	70 622,63
	Concours bancaires courants & soldes créditeurs de banque	93,44	159,94	66,50
	TOTAL TRESORERIE	551 627,21	622 183,34	70 556,13
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL		395 573,77	477 626,60	82 052,83

Emplois exprimés en positif - Ressources exprimées en négatif